LES LOCAUX

MAINTENANCE DU MATERIEL ET DES OBJETS

EHPAD ït SGLV

Le culte

Les résidents sont libres de pratiquer leur religion dans la mesure où cette pratique respecte les opiug19(sF8 4f1 0 0 1 102 2F

LES AIDES

LA FIN DE VIE

Les équipes de la Maison de Retraite suivent régulièrement des formations afin de savoir accompagner jusquûau bout ceux qui ach¯vent leur vie dans lî®tablissement et leur offrir, comme ¨ leurs proches, une ®coute respectueuse. La psychologue de lî®tablissement intervient chaque fois que nécessaire et l Tf7p6≥5aien Tf7-3(co)-3(mI)-8re l7fam≥5a7ng

LES FORMALITES APRES LE DECES

La famille doit à cette période difficile faire face à certaines obligations pour lesquelles elle pourra recevoir conseil et orientation auprès de l®tablissement.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Elle devra informer les organismes sociaux, caisse de retraite, assurances maladie, mutuelle, assurances, banque et notaire, du décès. Pour cela, il faudra faire parvenir l un des 10 certificats de d®c s remis par l®tat civil ¨ ces diff®rents organismes. Il est toujours possible d obtenir des photocopies de ce document en cas de besoin.

LES FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour sont du(a)]TE6(de)-85(s)-5o22>30003>354TBTBTBTBTBTUJEV

MODALITES DôADMISSION :

Les admissions temporaires se font sur réservation soit après inscription sur la plateforme Via trajectoire, soit après dépôt du dossier

En 2011, dans un cadre expérimental,

ACCUEIL DE JOUR

MISE A DISPOSITION DU VEHICULE TPMR POUR LES FAMILLES

Vous prévoyez une sortie ou un repas familial le week